

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **OVALIS RHIZOFERTIL***

de la société **ELEPHANT VERT MICRO-ORGANISMES FRANCE**

enregistrée sous le **n°2017-2436**

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour le nom précisé dans la présente décision.

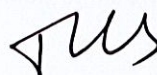
La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **MEGATERHIZ**.*

Informations générales	
Nom du produit	OVALIS RHIZOFERTIL MEGATERHIZ
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	ELEPHANT VERT MICRO-ORGANISMES FRANCE Rue de Jéroboam ZAE Béziers Ouest 34500 Béziers FRANCE
Classe - Type	Préparation bactérienne – Inoculum solide (poudre) de <i>Pseudomonas putida</i> souche I-4613
État physique	Solide (Poudre soluble dans l'eau)
Numéro d'intrant	957-2015.01
Numéro d'AMM	1150018

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 15 SEP. 2017



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)